

Mesdames et Messieurs les riverains
du quartier des Violettes à Saumur

Saumur, le 14 juin 2021

Réf : VD202101694

Objet : invasion de fourmis - informations

Affaire suivie par : direction de la Citoyenneté

Service juridique - gestion Environnement/salubrité

Tél. 02.41.83.30.71 - Email : juridique.environnement@ville-saumur.fr

Madame, Monsieur,

Différents habitants de votre quartier nous ont signalé la présence de fourmis en très grand nombre dans leurs jardins et habitations. L'an dernier, la Ville de Saumur, comme de nombreux habitants ou bailleurs, a fait procéder par une entreprise privée au traitement des espaces publics au moyen de terre de diatomée. Parallèlement, nous avons recherché l'appui de scientifiques, afin que l'espèce de fourmi présente sur le quartier puisse être identifiée et les moyens de lutte contre ces dernières définis.

Le 27 mai dernier, une visite sur place a été réalisée par deux scientifiques de l'Institut de recherche sur la biologie de l'insecte (IRBI) basé à TOURS : M. LENOIR, professeur émérite, et M. MERCIER, maître de conférence, en présence de M. BIDAULT, conseiller municipal et de techniciens municipaux.

Les spécialistes ont ainsi confirmé qu'il s'agit de l'espèce invasive *Tapinoma Magnum*. Cette fourmi, qui forme des super-colonies, a la caractéristique de dégager une odeur de beurre rance lorsqu'on l'écrase. C'est en partie à cause de cette odeur qu'elle n'a pas de prédateurs. Elle est originaire du sud, notamment de la Méditerranée, et sa présence dans la région du Val de Loire semble unique. Cette fourmi n'est dangereuse ni pour l'homme, ni pour les animaux, ni pour les maisons d'habitation. Cependant, présente en très grand nombre, elle crée une gêne certaine aux riverains de la super-colonie en envahissant, sur les périodes chaudes de mai à septembre, les espaces extérieurs et intérieurs.

Les scientifiques nous ont indiqué qu'il n'y a malheureusement aucun traitement pour éradiquer complètement cette espèce. Tout au plus peut-on espérer la contenir sur certains espaces, en limitant ainsi sa progression. Les insecticides, même les plus puissants, vont détruire quelques *Tapinoma* mais également les fourmis locales et l'année suivante, l'espèce prospérera à nouveau, sans compter que les sols seront pollués et appauvris. De plus, sachant que la *Tapinoma* se développe sur des milieux appauvris, à faible biodiversité, il est déconseillé de tondre, en permanence, la pelouse à ras, car vous réduirez ainsi la diversité des fourmis et vous favoriserez la sécheresse qui elle même entretient le développement de la *Tapinoma*. Il faut donc composer au mieux avec cette espèce, limiter son extension et attendre un retour de l'équilibre de la biodiversité.



Consciente des forts désagréments occasionnés et sur la base des conseils formulés par les scientifiques que nous avons consultés, la Ville de Saumur va procéder très prochainement, de la façon la plus complète possible, à des essais et des traitements sur les espaces publics, avant qu'une action plus conséquente ne soit menée sur ces-dits espaces.

Nous souhaitons que vous puissiez également pouvoir traiter vos espaces privés avec de la poudre de diatomée, seul produit aujourd'hui identifié comme pouvant repousser momentanément les fourmis, même si les traitements doivent être renouvelés régulièrement.

Pour vous aider à participer à cette lutte collective en traitant vos espaces privés, la ville de Saumur a décidé d'allouer à chaque foyer concerné une dotation annuelle et gratuite de poudre de Diatomée.

Le produit vous sera distribué par les services techniques de la ville sur le parking du Carrefour Contact, côté avenue François Mitterrand (ex rue du Chemin Vert), de 17H00 à 19H00, le mardi 22 juin et le jeudi 24 juin. Un seau de 2,50 kgs, sur lequel figurera les consignes de mise en oeuvre sera donné à chaque foyer concerné. **Vous devrez remplir et présenter, lors de la distribution, le coupon ci-joint.**

De plus, la Ville va interdire l'accès à la butte de terre (prairie fleurie) située au croisement des rues Beule et Fricotelle qui est envahie par la *Tapinoma Magnum*. Des pancartes et un dispositif vont être mis en place dans les meilleurs délais. Cette butte fera l'objet d'un traitement, par vapeur thermique, à partir du 18 juin prochain.

Vous devez également éviter de transporter vos déchets verts (tonte, branchage...) hors de votre quartier. La Ville étudie actuellement la mise en place de point de collecte spécifique. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous lorsque ces points seront déterminés.

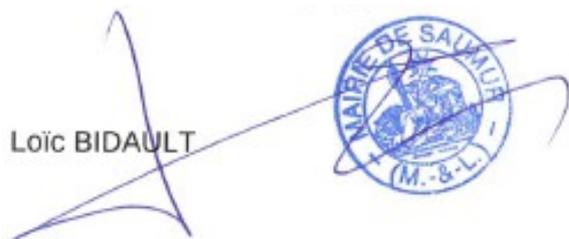
Nous avons également saisi Madame la Ministre de la Transition écologique, Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ainsi que Monsieur le Sous-Préfet de Saumur pour les informer de cette situation et les inviter à mobiliser des moyens scientifiques et financiers pour nous aider à lutter contre cette infestation qui touche aussi de nombreuses villes le long du bassin méditerranéen et en Corse.

Soyez convaincus que la municipalité reste soucieuse des nuisances causées par la présence de cet insecte invasif, et met tout en oeuvre pour tenter de limiter sa prolifération sur le territoire de la commune.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées. *et cordiales*

Pour le Maire de la Ville de Saumur,
Le Conseiller municipal délégué
à l'Ecologie, au Développement durable
et à la Transition énergétique,

Loïc BIDAULT



Hôtel de Ville
Rue Molière - CS 54030
49408 Saumur Cedex
Tél. : 02 41 83 30 00

www.ville-saumur.fr

